

dit "Maritime Express". Mon honorable ami me permettra de lui dire qu'il n'existe aucune correspondance directe entre Saint-Jean et le train dit "Ocean Limited" et qu'il n'y en a pas eu depuis nombre d'années; les voyageurs qui partent de Saint-Jean ou de tout autre endroit entre Saint-Jean et Moncton, pour aller à Montréal, sont obligés d'attendre, à Moncton, le passage de l'"Ocean Limited". Les voyageurs qui se rendent à Saint-Jean par l'"Ocean Limited" sont soumis au même inconvénient.

Mais comme le sait parfaitement l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, il y a toujours eu un raccordement direct avec le train dit "Maritime Express" et l'on se propose maintenant de supprimer, entre Saint-Jean et Moncton, les trains par lesquels se faisait ce raccordement. Il en résultera que les voyageurs de Saint-Jean et des points intermédiaires qui désireront prendre le "Maritime Express", seront obligés de subir plusieurs heures de retard à Moncton, tout comme les voyageurs du "Maritime Express" se rendant à Saint-Jean et aux points intermédiaires.

A mon sens, on aurait grandement tort de discontinuer ces raccordements. Le changement aura pour résultat d'isoler plus que jamais la ville de Saint-Jean et de la réduire au rang de ville desservie par un embranchement de l'Intercolonial. Le changement causera de nombreux inconvénients et un profond mécontentement; je suis extrêmement surpris d'apprendre que M. Gutelius, le gérant général des chemins de fer de l'Etat, ait pris cette décision.

J'espère que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux s'occupera sans retard de cette affaire et contremandra les instructions qui paraissent avoir été données par M. Gutelius. Ce dernier, au cours d'une entrevue avec un rédacteur du "Telegraph", a admis avoir ordonné le changement.

Je demande à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Hazen) de s'occuper aussi de la question et de fournir à son collègue des Chemins de fer les explications qu'il est en état de lui donner et je ne doute pas qu'il ne réussisse à le convaincre qu'il n'y a pas lieu de donner effet à cette décision rétrograde en ce qui concerne les raccordements entre Saint-Jean et les points les plus importants sur la côte nord du Nouveau-Brunswick et de la province de Québec. Ce changement aura les plus grands inconvénients pour la ville de Saint-Jean et la population de la rive nord de la province.

L'hon. FRANK COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je me ferai

un plaisir d'étudier la question et de faire connaître le résultat de mon enquête à mon honorable ami.

#### HOUILLERES DE L'OUEST.

M. BUCHANAN: Je demande à mon honorable ami le ministre du Travail s'il a quelques renseignements sur la situation dans les houillères de l'est de la Colombie-Anglaise et du sud de l'Alberta?

L'hon. M. T. W. CROTHERS (ministre du Travail): Pendant plusieurs jours, il y eut échange de correspondance entre les mineurs et les propriétaires, sans qu'aucun arrangement définitif fût arrêté. A certains endroits, les hommes avaient quitté la mine, mais ils y sont retournés. Toute la question est pendante, et des négociations se poursuivent pour en arriver à une solution.

#### DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la discussion du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session.

M. GORDON CROOK WILSON (Wentworth): Il se lève pour proposer qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur général une adresse le remerciant du gracieux discours que Son Excellence a bien voulu prononcer devant les deux chambres à l'ouverture du parlement. Il dit:

M. l'Orateur, en me levant pour proposer qu'il soit présenté une adresse à son Excellence le Gouverneur général, permettez que je remercie d'abord le Gouvernement de l'honneur qu'il me fait. J'aurais préféré écouter un député plus digne et plus éloquent, plus capable que moi de traiter ce sujet à une époque aussi importante de l'histoire de notre pays et de l'empire; j'agréé toutefois cet honneur, non comme un tribut à ma personne, mais au nom du comté que j'ai l'honneur de représenter. C'est pourquoi je demande à la Chambre d'être indulgente pour les quelques remarques que je vais faire.

Veillez agréer, M. l'Orateur, mes félicitations à l'occasion de votre élévation à la dignité de président de la Chambre des communes.

Les chefs distingués des deux côtés de la Chambre se sont fait écho dans leur appréciation de vos aptitudes pour la position.

Je crois exprimer le sentiment unanime des membres du Parlement en disant que le pays a vu avec un profond regret le départ de Leurs Altesses royales, le duc et la duchesse de Connaught, ainsi que de la prin-